



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN DE GUISCARD

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Oise a prescrit, par **arrêté préfectoral du 12 avril 2013**, une enquête publique qui sera ouverte du **13 mai 2013 au 13 juin 2013 inclus**, dans la commune de **Guiscard** sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée **parc éolien de Guiscard** sur le territoire de la commune de Guiscard présentée par la société « MSE LA TOMBELLE » dont le siège social est situé Tour de Lille (19ème étage) – Boulevard de Turin – 59777 LILLE.

Le projet est composé de 5 éoliennes d'une puissance nominale de 2 MW et d'une hauteur de 126,25 mètres sur le territoire de la commune de Guiscard.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, les plans des lieux et l'ensemble des informations concernant le projet, restera déposé à la mairie de Guiscard, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le public pourra formuler des observations, suggestions, contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Guiscard, siège de l'enquête publique, et/ou adresser toute correspondance à M. Guy MARTINS, cadre du secteur bancaire, en retraite, désigné comme commissaire enquêteur, et M. Arnaud THIERION DE MONCLIN, consultant-conseil en entreprise, en retraite, désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la société « MSE LA TOMBELLE » – Tour de Lille (19ème étage) – Boulevard de Turin – 59777 LILLE (Tel : 03 20 214 214).

M. Guy MARTINS, commissaire enquêteur, assurera des permanences à la mairie de Guiscard, pour recevoir les observations écrites et orales du public aux jours et heures suivants :

- lundi 13 mai 2013, de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 23 mai 2013, de 14 heures à 17 heures ;
- samedi 1er juin 2013, de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi 7 juin 2013, de 16 heures à 19 heures ;
- jeudi 13 juin 2013, de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Guiscard ainsi que sur le site internet de la Préfecture de l'Oise pendant une durée d'un an (www.oise.gouv.fr).

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.